



Thervay



Compte rendu de la séance du conseil municipal du 3 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 mai à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : BERTOLI Régis, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline, PHILIPPON Franck.

Absents excusés : Mme CHERREY-GUELAUD Corinne, M. CHAMPONNOIS Alain, CRETIN Christian.

Secrétaire de séance : PHILIPPON Franck

Le compte rendu du 05/04/2023 est approuvé à l'unanimité

Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations

Règlements effectués depuis le 05/04/2023(travaux d'investissement ou d'aménagements)

<i>TRAVAUX OU FOURNITURES</i>	<i>ENTREPRISES</i>	<i>MONTANT</i>
Meuleuse	Fassenet Mat.	409.44 €
Rampe amovible PMR église	Manutan	612.00 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES

PLUi : le maire rappelle que le projet arrêté par la Communauté de Communes Jura-Nord sera soumis au vote du conseil municipal lors de la séance du 09 juin 2023.

SMAMBVO

Une réunion a été programmée le 14 avril dernier en mairie avec le directeur du SMAMBVO et les agriculteurs concernés par des problèmes d'écoulement ou de végétation de plusieurs cours d'eau sur la commune.

Salle des fêtes : des achats de couverts vont être faits.

PARKING ROUTE DE DIJON

Le Maire rappelle que par délibération prise lors de la dernière séance, le conseil municipal a sollicité l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental du Jura pour la réalisation du parking, 5 rue de Dijon, sur le terrain attenant au bâtiment acquis par la Commune.

A ce titre, les services du département demandent que le Maire soit autorisé à signer tous les documents afférents à cette opération (et notamment la signature d'une convention).

Après délibération, le conseil municipal donne l'autorisation au Maire à signer tous les documents relatifs au dossier déposé.

VIDEOPROTECTION DU BATIMENT DES SERVICES TECHNIQUES

Concernant l'installation du service technique dans le bâtiment situé Route de Dijon, les plans d'aménagement intérieur de l'atelier sont faits et des devis vont être demandés.

Un référent de la gendarmerie a, par suite d'une visite sur le terrain, établi un rapport détaillant les mesures à prendre pour installer une vidéosurveillance efficace sur le site. 2 entreprises doivent établir des devis.

Dans le même temps, la Place de la Mairie pourrait être équipée elle-aussi de caméras.

LOGEMENT DU 4 PLACE DES CYGNES

Le logement sera libre à compter du 15 juillet 2023. Le débat s'instaure pour savoir s'il faut remettre ce logement en location en l'état.

VENTE D'HERBE

Un appel d'offre va être lancé pour la vente d'herbe de la parcelle située au lieu-dit « le Colombier ». L'ouverture des plis est fixée au vendredi 26 mai 2023 à 17 h 00 en Mairie.

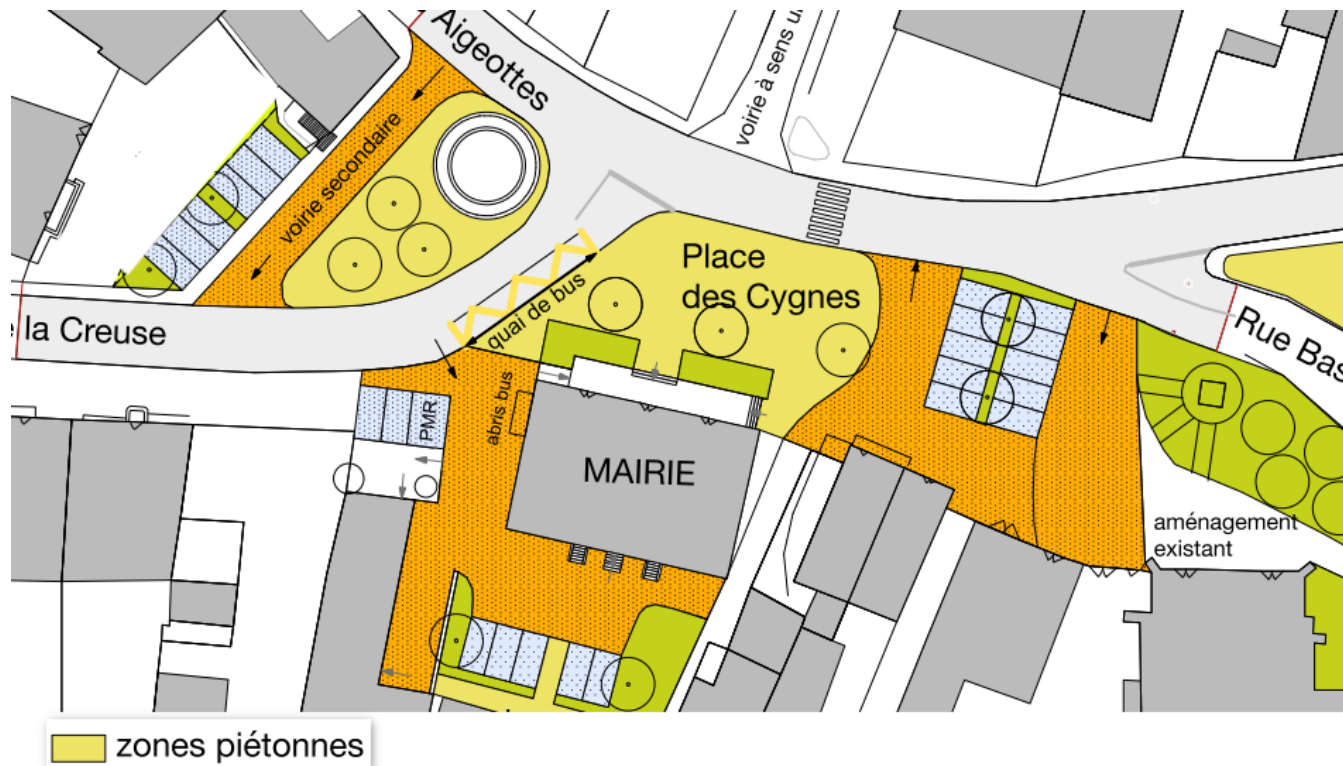
PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE

Le Maire présente le travail de Françoise VICHARD, Architecte du CAUE 39.

Différents secteurs sont à aménager :

- ✓ Secteur autour de la fontaine et de l'entrée de la Rue de Creuse : pour cette zone, il y a lieu de solutionner en premier lieu le problème présenté par les propriétés communales situées le long de la maison VIROT. La propriétaire sera contactée.
La démarche visera ensuite à réduire un peu la largeur de la voie et à implanter un STOP laissant la priorité à la Rue des Aigeottes. Quelques places de parking seront créées et de la végétations (arbres ou arbustes) mise en place près de la fontaine.
Du côté de la Mairie, l'arrêt de bus sera déplacé et réaménagé.
- ✓ Secteur devant la Mairie : la voie sera fixée à 7 mètres en largeur et un espace piétonnier provisoire sera aménagé (sans accès aux véhicules). Une aire de parking sera matérialisée du côté du monument aux morts.

Un 1^{er} chiffrage sera établi.



La prochaine réunion aura lieu le vendredi 9 juin (élection des délégués titulaire et suppléant pour l'élection des sénateurs).

Séance levée à 21 h 55.